



## Le mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2023 qui s'est achevée n'aura guère été clémente entre conflits et catastrophes climatiques. Heureusement pour nous à part quelques petits dégâts nous nous en sortons bien.

Pour 2023 (travaux terminés)

- Achèvement des travaux de couverture sur le bâtiment communal
- Remise aux normes de l'électricité dans l'église
- En voirie reprofilage de la voie communale nº8
- Au mois de décembre achat d'un tracteur d'occasion

#### Pour 2024

- Achat d'une débroussailleuse
- En voirie enduit de la route communale n°8 : travaux subventionnés par le Conseil Départemental

Je présente tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite, que 2024 vous apporte beaucoup de joie et de satisfactions à vous et à vos familles et amis.

A l'aube de la nouvelle année je tiens à saluer toutes celles et tous ceux qui dans les associations œuvrent au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens.

Belle et heureuse année 2024

Joël LACHAISE



# Réunions du conseil municipal

#### Vendredi 7 avril 2023 de 20H30 à 22h00

<u>Présents</u>: MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1er adjoint, COURET François 2ème adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne, LEBOURG Jeannine, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

XXXXXX

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Etat présentant les indemnités 2022 versées aux Maire et Adjoints, remis à tous les Conseillers.

✓ Dossier 1 : **Approbation du compte de gestion 2022** dressé par le Comptable public ; Votants 11, pour 11, contre 0.

#### Délibération 2023-01;

✓ Dossier 2 : **Approbation du compte administratif 2022**: Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle, la présidence est assurée par le 1<sup>er</sup> adjoint. Votants 10, pour 10, contre 0.

#### Délibération 2023-02 ;

✓ Dossier 3 : Affectation du résultat :

Monsieur le Maire revient en séance.

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

#### Pour mémoire

Excédent d	e fonctionnement antérieur reporté	55 214,45
	d'investissement antérieur reporté	45 295,54

#### Solde d'exécution section investissement

Solde d'exécution de l'exercice	- 5 719,58
Solde d'exécution cumulé	39 575,96

#### Restes à réaliser au 31/12/2022

Dépenses d'investissement	- 63 800,00
Recettes d'investissement	36 670,00
Solde	- 27 130,00

#### **Besoin financement section investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	39 575,96
Rappel du solde des restes à réaliser	27 130,00
Besoin de financement total	0,00

#### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat	de l'exercice	21 093,59
Résu	ultat antérieur	55 214,45
To	otal à affecter	76 308,04

Décide d'affecter le résultat comme suit :

#### **Affectation**

Besoin financement section investissement (1068)	0
Financement supplémentaire investissement (1068)	18 000,00
Restes sur excédent de fonctionnement (002)	58 308,04

Votants 11, pour 11, contre 0.

Délibération 2023-03;

#### ✓ Dossier 4 : Attribution des subventions 2023 ;

Genêts d'Or	650,00 €
ACCA	320,00€
Football Club St Georges	500,00€
Comité des Fêtes	500,00€
Secours Populaire	60,00€
Société de Pêche St Sulpice	80,00 €
FNATH Lussac	20,00 €
Sports vélos du Pays de Basse Marche	50,00 €
Conciliateur de Justice	
Association coopérative USEP	200,00€
Avenir Nord Foot 87	
Amicale du Cochonnet de la Benaize	50,00 €
Solidarité Paysans Limousin	50,00€
Association de pêche Mondon et Les Pouyades	
Votants 11, pour 11, contre 0	y = 2000-000 € 1000-0000 NO

Délibération 2023-04;

#### ✓ Dossier 5 : Vote des taux d'imposition 2023

A partir de cette année, les communes et les communautés de communes doivent, à nouveau, voter un taux pour la Taxe d'Habitation. Ce taux s'applique sur les résidences secondaires et, si la commune a instauré la taxe sur les locaux vacants.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Bases Imposition	Taux	Produit fiscal
	2023	Communal	attendu
Taxe Foncière (bâti)	182 500,00	35.58	64 934
Taxe Foncière (non bâti)	33 700,00	61,99	20 891
Taxe d'Habitation	51 795,00	11.61	6 013
			91 838

Votants 11, pour 11, contre 0

#### Délibération 2023-05;

#### ✓ Dossier 6 : Travaux 2023 et demande de subvention

Vu l'exposé de Monsieur Maire présentant les travaux pour l'année 2023 : voirie « Le Gât » et réfection toiture des ateliers ;

Concernant la réfection de la toiture des ateliers communaux, des travaux supplémentaires ont été nécessaires après découverture.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de programmer les travaux supplémentaires d'un montant de 2 960 € HT et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départementale.

Votants 11, pour 11, contre 0

#### Délibération 2023-06;

#### ✓ Dossier 7 : Approbation du Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2023 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2023, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	307 277,04 €	307 277,04 €
Section d'investissement	109 245,96 €	109 245,96 €

Votants 11, pour 11, contre 0.

#### Délibération 2023-07;

#### ✓ Dossier 8 : Concertation préalable au projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière

Le Parc d'Activités de la Croisière s'est aujourd'hui 15 sociétés implantées pour plus de 170 emplois directs avec des surfaces cessibles de moins en moins importantes.

L'emplacement attractif du Parc d'Activités de la Croisière au croisement de deux routes nationales très fréquentées, ses aménagements, ses accès, son dynamisme actuel, l'absence de friches localement ou le peu d'offres de bâtiment existants sont d'autant d'atouts et de perspectives de croissance pour notre bassin de vie à court terme.

Un bassin économique est en train de se créer, avec une réelle attractivité, des savoirs faire divers et variés avec une offre foncière pertinente pour l'industrie et la logistique. Ne pas lui

octroyer de terrains nécessaires à sa croissance serait inévitablement un nouvel obstacle pour le développement du Nord du département de la Haute-Vienne et celui de la Creuse.

Le SMIPAC gestionnaire du site prend en compte la problématique agricole dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière. D'abord par la réduction de son périmètre d'extension de 70 ha au départ à 46 ha aujourd'hui et par un travail afin de trouver des mesures de compensations et des solutions de remplacement aux terrains agricoles qui seront impactés par ce projet. L'extension du Parc d'Activités passe également par une prise en compte des problématiques environnementales.

Après présentation de ces arguments et enjeux économiques, Monsieur Le Maire demande aux élus de se positionner.

Votants 11, pour 11, contre 0.

#### Délibération 2023-08;

- ✓ Questions et informations diverses :
  - → Nouveaux logiciels de comptabilité, paie, état civil, gestion des biens, gestion de la population, depuis la fin de l'année 2022, en service depuis le début de l'année 2023 : JVS-Mairistem pour un coût de 1 104 € ;
  - → Projet d'achat de deux défibrillateurs : un pour la Mairie et un pour la Salle de Bantard.

#### Mercredi 20 septembre 2023 de 20h30 à 21h30

<u>Présents</u>: MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1<sup>er</sup> adjoint, COURET François 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ROTILY Sandrine, Mme RIAUD Evelyne, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc. PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Absents: M. DEMANGHON Jean-Claude et Mme LEBOURG Jeannine

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

\*\*\*\*

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

#### ✓ Dossier 1 : Programmation des travaux 2024 et demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de programmer les travaux de voirie, ci-dessous, pour l'année 2024 : Voirie « Le Gat » pour un montant de 4 895 € HT ;

Monsieur le Maire est chargé de solliciter les subventions.

Votants 09, pour 09, contre 0.

Délibération 2023-09 ;

## ✓ Dossier 2 : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 pour les communes Cromac, Les Grands Chézeaux, Mailhac sur Benaize et St Georges les Landes. Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-10;

## ✓ Dossier 3 : Actualisation de la liste des délégués au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable

A la demande de Monsieur le Président du Syndicat AEP, par courrier en date du 5 septembre 2023, une actualisation des délégués est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat d'Alimentation en Eau	COURET Jean-Luc	RIAUD Evelyne
Potable (AEP) Cromac	<b>GUYON Jean-Claude</b>	COURET François

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-11:

- ✓ Questions et informations diverses :
  - → Vendredi 29 septembre passage sur la commune d'une course cycliste « Le Bol d'Or des Amateurs »
  - → « Trophée Maxime Méderel » 2024, demande d'une subvention d'un montant de 500 €, date de la course cycliste non fixée : refusée.

- → Projet circuit «Grandmont et son Trésor en Limousin » proposition d'installation d'un panneau dans l'église : Refusé
- → Location salle Bourg par les entreprises 15 € par semaine.
- → Deux fenêtres à changer à la salle des Fêtes : en attente d'un devis.
- → Achats tracteur et épareuse : la commission d'achats va se réunir.

#### Mardi 24 octobre 2023 de 20H30 à 21h35

<u>Présents</u>: MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1<sup>er</sup> adjoint, COURET François 2<sup>nd</sup> adjoint, Mme ROTILY Sandrine, MM. DEMANGHON Jean-Claude, LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc et PECH Michel.

<u>Absents</u>: Mme RIAUD Evelyne pouvoir à Mme ROTILY Sandrine, Mme LEBOURG Jeannine et M. GUYON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

\*\*\*\*

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

## ✓ Dossier 1 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Suite à la réunion du 12 septembre 2023 le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche a été adopté,

Il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes de l'approuver afin de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune,

Le Conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-12;

- ✓ Dossier 2 : Modification des statuts du SIDEPA et désignation de délégués suppléants Le 29 septembre 2023, le SIDEPA a voté une révision de ses statuts visant à modifier l'article 5 afin que le comité syndical soit composé, pour chacune de ses communes membres de deux délégués représentants titulaires et de deux délégués représentants suppléants. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
  - De désigner deux délégués suppléants MM. COURET Jean-Luc et LACHAISE Joël,
  - D'accepter la modification des statuts du SIDEPA qui en découle, Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-13 :

#### ✓ Dossier 3 : Participation aux frais de voyage à Barcelone

Monsieur le Maire présente un courrier du Collège Fabre d'Eglantine de St Sulpice les Feuilles, informant d'un voyage scolaire à Barcelone en mars 2024.

Un enfant de la commune est concerné, la participation demandée à la famille est de 350 €. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer une participation financière de 120 €. Cette somme sera prévue au Budget 2024 et versée directement à la famille sur justificatif du voyage effectué.

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-14;

#### ✓ Dossier 4 : Cotisation au COS (Comité des Œuvres Sociales)

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales (association Loi 1901) placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il vous est proposé que notre Collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2024 (Adopté en AG du 22 mai 2023 à 14 H).

Le Conseil Municipal approuve les montants des cotisations dues au COS à compter du 1er janvier 2024.

- Part patronale : 0,85 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 145 €.
- Cotisations de retraités : 25 €.

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-15;

#### ✓ Dossier 5 : Participation aux frais d'utilisation de la salle du Bourg

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion du 20 septembre dernier, il a été proposé de demander une participation aux entreprises utilisant la salle du Bourg pour le repas de midi de leurs ouvriers.

Le Conseil Municipal décide de demander une participation de 15 € par semaine aux entreprises qui souhaiteront utiliser la salle du Bourg.

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-16 ;

#### ✓ Dossier 6 : Mandatement avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire explique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 109 245.96 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette, non compris les reports et les restes à réaliser).

Les dépenses d'investissement concernées sont :

Chapitre 21: 109 245.96 € x 25 % = 27 311 €

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-17;

#### Dossier 7 : Adhésion à la compétence informatique de l'ATEC87

Monsieur le Maire explique que la Commune adhère à l'ATEC 87 pour l'assistance dans différents domaines : voirie et infrastructures, bâtiments, informatiques.

Pour le service informatique, l'assistance comprend : l'aide aux choix des équipements et le contrôle de comptabilité des logiciels avec ceux de l'ATEC ; la mise à disposition des logiciels de gestion financière, du personnel, de l'état civil, du fichier électoral. Logiciels fournis par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public conclu par l'ATEC ; la formation du personnel aux logiciels mis à disposition par l'ATEC ; la maintenance et l'assistance. La Cotisation comprend la mise à disposition des logiciels JVS et l'assistance et conseil calculée sur la base de la population (Révisable chaque année en fonction de l'évolution de la population et des révisions de prix du marché de mise à disposition de logiciels).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention concernant l'informatique.

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-18:

#### ✓ Dossier 8 : Achat d'un tracteur et financement

Monsieur le Maire expose que le tracteur actuel n'est plus adapté pour le matériel de fauchage. Il propose de le conserver mais d'acheter un nouveau tracteur pour faire l'entretien des routes.

Un tracteur d'occasion correspond aux besoins de notre commune, c'est un tracteur visioporteur Massey Fergusson spécial collectivité de 115 CH, pour un montant total de 86 136 € TTC. Le vendeur BL PRO de La Souterraine propose deux possibilités de financements avec Agilor sur 7 ou 9 ans

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acheter le tracteur Massey Fergusson pour un montant de 86 136 € TTC
- De financer cet achat avec Agilor (Crédit Agricole) sur 9 ans, au taux de 4.68 %, annuités de 11 946.39 €, 1ère échéance le 23 novembre 2024, périodicité annuelle

 D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tout acte nécessaire à la finalisation de cet achat ou signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants 09, pour 09, contre 0.

#### Délibération 2023-19 :

- ✓ Questions et informations diverses :
  - Arbre de Noël samedi 9 décembre 2023
  - Colis de Noël, distribution le samedi 16 décembre 2023
  - Vœux du Maire vendredi 12 janvier 2024
  - La Commune de Cromac, par courrier reçu le 22 septembre, suggère l'acquisition de deux tentes (ou barnums) en commun pour un montant de 9 072 € : Refus
  - Voir pour le conteneur cassé à Bantard
  - Voir pour un défibrillateur
  - Voir pour devis fenêtres salle de Bantard

#### Vendredi 1er décembre 2023 de 20H30 à 21h30

<u>Présents</u>: MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1<sup>er</sup> adjoint, COURET François 2<sup>nd</sup> adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne, LEBOURG Jeannine, MM. COURET Jean-Luc PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Absent: M. LIAGRE Philippe.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

**\*\*\*** 

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

#### ✓ Dossier 1 : Achat d'une faucheuse-débroussailleuse

Monsieur le Maire expose que la faucheuse-débroussailleuse actuelle nécessite de nombreux frais et qu'il est nécessaire de la changer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acheter la faucheuse-débroussailleuse DEXTRA M54 de NOREMAT pour un montant de 38 446,00 € HT 46 135.20 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tout acte nécessaire à la finalisation de cet achat ou signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024.

Votants 10, pour 10, contre 0.

#### Délibération 2023-20;

✓ Dossier 2 : Gardiennage de la déchetterie de Mailhac sur Benaize par le SYDED en régie Depuis 2002, l'association Maximum assure les activités de gardiennage de la déchetterie. La déchetterie bénéficie des structures matérielles et humaines de Maximum. Cette prestation est couverte par une convention entre le SYDED et Maximum fixant les obligations de chaque partie et le tarif annuel de la prestation. L'activité de gardiennage est assurée par des personnes en insertion, pour laquelle la Direction du travail a conventionné, avec Maximum 7 postes en CDI de 24 heures par semaine. Il y a donc 2 à 3 personnes présentes en permanence sur le site.

Le SYDED souhaite assurer en régie, le gardiennage de la déchetterie de Mailhac-sur-Benaize en lieu et place de la prestation de service assurée par l'association Maximum.

Ce projet conduirait à une réduction des jours d'ouverture, à un coût plus élevé, une dégradation du service à la population et à la perte de nombreux emplois d'insertion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable au projet du SYDED du changement du système de gardiennage de la déchetterie de Mailhac-sur-Benaize et de la réduction des jours plages horaires d'ouverture.

Votants 10, pour 00, contre 10.

Délibération 2023-21 ;

#### ✓ Dossier 3 : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Receveur Municipal du Service de Gestion Comptable de BELLAC a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur. Le montant total des titres dont le recouvrement est impossible s'élève à 2 797.34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les créances pour un montant total de 2 797.34 €

Votants 10, pour 10, contre 0.

#### Délibération 2023-22;

#### ✓ Dossier 4 : Recrutement d'un agent recenseur et rémunération

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de réaliser les opérations de recensement de la population, du 18 janvier au 17 février 2024, il y a lieu de recruter un agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de recruter un agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population, agent recruté à partir du 4 janvier et jusqu'au 20 février 2024,
- précise que la rémunération de l'agent recenseur se fera sous forme d'un forfait de 539 €, versée au terme des opérations de recensement,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 Votants 10, pour 10, contre 0.

#### Délibération 2023-23;

#### ✓ Dossier 5 : Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage

Monsieur le Maire expose que le SYDED sollicite les communes pour signer ce manifeste. Le Conseil Municipal décide de refuser de soutenir et de signer le Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage porté par le SYDED Haute-Vienne. Votants 10, pour 03, contre 07.

#### Délibération 2023-24;

#### ✓ Dossier 6 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'opérer une ouverture de crédit en vue de réajuster le budget primitif de la commune pour l'achat du tracteur

SECTION	ON INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes	
2158	Autres installations matériel et outillage technique	86 136 €		Tracteur
1641	Emprunt		86 136 €	Emprunt
		86 136 €	86 136 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants 10, pour 10, contre 0.

#### Délibération 2023-25:

- ✓ Questions et informations diverses :
  - Conteneur de Bantard réparé le 08/11/2023
  - Tracteur livré le 29/11/2023
  - Reprise enrobé à froid au lieu-dit Chantouant
  - Voir défibrillateur au budget 2024

# Etat Civil 2023

#### Toutes nos sincères condoléances aux familles de :

Jean-Claude COURET décédé le 09 février à Limoges, à 78 ans, époux de Eliane GORGEON

Daniel SIMON décédé le 26 avril à Limoges, à 78 ans, époux de Ghislaine FITERE

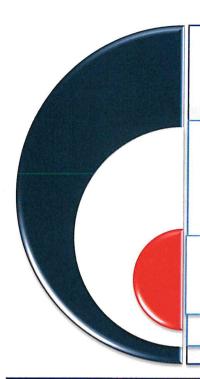
Marie-Thérèse LESTER décédée le 16 juin à Limoges, à 76 ans, veuve de Jean MARGUINAUD

Annette BOUCHENOIR décédée le 21 août au Dorat, à 85 ans, veuve de Jean-Paul BASDEVANT

Jacqueline BEAUFILS décédée le 14 septembre à Limoges, à 88 ans, veuve de Robert BEAUFILS



# INFORMATION



# Mairie 26 rue du Poète

Horaires d'ouverture

#### 05 55 76 75 56

- •e-mail: mairies.sgll@wanadoo.fr
- •site internet : www.saint-georgesles-landes.fr
- Lundi, Mardi, Mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Monsieur le Maire,
Joël LACHAISE est présent à la
Mairie tous les matins
à 10 heures

• 05 87 77 93 71

#### Responsable salle de Bantard

Monsieur PERICHET Daniel, 1er Adjoint, 06 47 81 90 83

#### Responsable salle du Bourg

• Monsieur COURET François, 2nd Adjoint, 06 64 68 69 25

Conseillers délégués au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur COURET Jean-Luc 06 30 77 76 28

Monsieur GUYON Jean-Claude 06 17 04 06 29

Conseillères Municipales

ROTILY Sandrine 07 62 09 58 22

LEBOURG Jeannine

RIAUD Evelyne

Conseillers Municipaux

DEMANGHON Jean-Claude

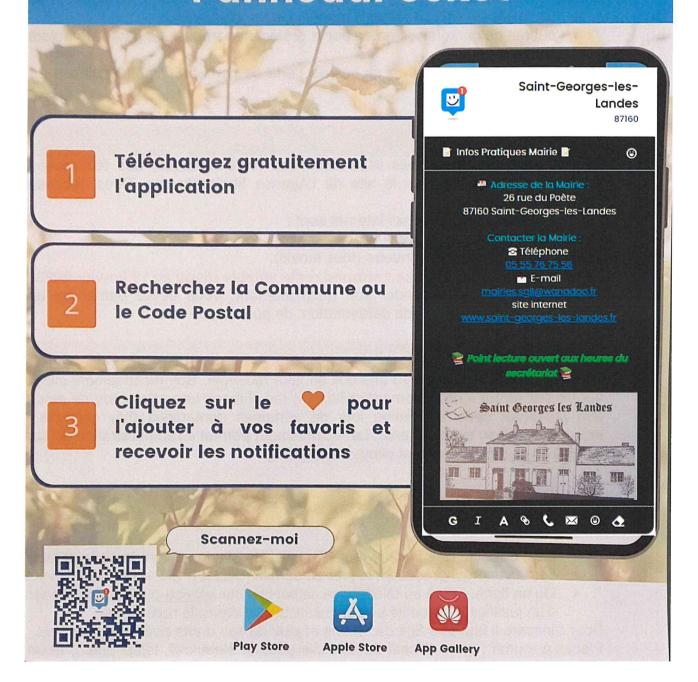
**PECH Michel** 

LIAGRE Philippe





# Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket



#### Bibliothèque réseau lecture Haut-Limousin en Marche

La bibliothèque est ouverte tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat, le prêt est gratuit sur inscription du lecteur.

#### **Numéros utiles EAU**

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (AEP) 05 55 76 44 10, 1 place du 8 mai 1945 87160 CROMAC

Pour signaler une fuite d'eau contacter la SAUR au 05 87 23 10 01

#### Certificat d'immatriculation (carte grise)

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé "carte-grise", se font uniquement en ligne. Il est possible de les faire :

- via le site de l'ANTS : https://immatriculation.ants.gouv.fr
- auprès de garagistes agréés par la préfecture : trouvez un garagiste automobile en Haute-Vienne

Retrouvez les étapes à suivre en cas de perte de certificat d'immatriculation : démarches carte grise.

#### Permis de conduire

Depuis 2017 les démarches liées aux titres réglementaires, des télé-procédures sont dorénavant disponibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr

Les démarches réalisables sur internet sont :

- inscription au permis de conduire,
- demande de permis de conduire (tous motifs).

#### Le permis de conduire rose cartonné reste valable jusqu'au 19 janvier 2033.

Vous n'avez pas à demander son remplacement. Vous devez demander un nouveau permis uniquement en cas de détérioration, de perte ou de vol.

#### Recensement citoyen à 16 ans

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur « recensement militaire ») fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC)

#### Inscription sur la liste électorale

- Il est possible de s'inscrire toute l'année à la Mairie de son domicile et jusqu'au 6ème vendredi précédant le jour du scrutin [décret n°2021-483 du 21 avril 2021]).
- Ou en ligne, grâce au téléservice disponible sur <u>service-public.fr</u> sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés;

Pour s'inscrire il faut être âgé de 18 ans et jouir de ses droits civils et politiques.

Pièces à fournir : un justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...) et un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour savoir si vous êtes inscrit consulter le site <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE</a>.

#### Carte Nationale d'Identité (information sur « service-public.fr ») & Passeport

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Lieux les plus proches (prendre rendez-vous) :

France Services Lussac Les Eglises 37 avenue François de Bourdelle 87360 LUSSAC LES EGLISES

13.5 km de Saint-Georges-les-Landes

Mairie de LA SOUTERRAINE RUE HERMITAGE 23300 LA SOUTERRAINE

16.8 km de Saint-Georges-les-Landes

Mairie de DUN-LE-PASTEL 6 Place de la Mairie 23800 DUN LE PALESTEL

24.8 km de Saint-Georges-les-Landes

France Services de Chateauponsac 3 Place Ducoux 87290 Chateauponsac

26.0 km de Saint-Georges-les-Landes

Mairie de BESSINES SUR GARTEMPE 1 place de la liberté 87250 BESSINES SUR GARTEMPE

28.1 km de Saint-Georges-les-Landes

Mairie de ARGENTON-SUR-CREUSE 69 rue Auclert Descottes 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

28.3 km de Saint-Georges-les-Landes

Mairie de BELLAC 14 PLACE DE LA REPUBLIQUE 87300 BELLAC

35.5 km de Saint-Georges-les-Landes

La carte d'identité format carte de crédit est valide pendant 10 ans

#### Maison de services au public d'Arnac la Poste (CAF, CPAM, DGFIP, CARSAT...)

L'état désireux d'offrir un accès aux services publics à toute la population a pris la décision de mettre en place des espaces **France Services** dont certains sont portés par La Poste. Elle dispose d'un point numérique en libre accès (internet, imprimante, scanner...), un agent entièrement dédié France Services pour vous accompagner et un espace de confidentialité.

Pour quels services publics?

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Assurance maladie (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Assurance retraite (CARSAT)
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Intérieur (Permis de conduire, Certificat d'immatriculation, Pièces d'Identité...)
- Pôle Emploi
- La Poste

Maison de Services Au Public d'Arnac la Poste 15 place du Champs de Foire 87160 ARNAC LA POSTE 05 55 60 44 55

<u>arnac-la-poste@france-services.gouv.fr</u>
Lundi 14h00-16h30, du Mardi au Vendredi 9h30-12h00 et 14h00-16h30
et Samedi 9h30-12h30

#### Ramassage des Ordures ménagères

#### Jeudi pour toute la commune.

Merci de signaler à la Mairie tout changement de composition de votre foyer, départ d'un des occupants ou arrivée, ceci facilitera la mise à jour de la liste des redevables.

**Deux Eco-points :** Situés derrière la Mairie, route de "La Croix Robert" et sur le parking de la Salle Polyvalente de "Bantard"

Des containers sont disposés pour recueillir les papiers, les journaux, les bouteilles plastiques, les emballages, les verres. A déposer à l'intérieur des containers.

#### Collecte des encombrants 2024

Jeudi 22 février - Mercredi 29 mai - Mardi 8 octobre - Jeudi 19 décembre

#### Pacs (Pacte civil de solidarité)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017.

Le notaire enregistre toujours les PACS.

#### Poteaux téléphone

En cas de problème sur le réseau de téléphone fixe (un poteau penché, ou cassé, un fil décroché ...), le signaler à la Mairie en ayant pris soin de relever le numéro sur le poteau, la couleur de l'étiquette (bleue ou jaune), la nature du poteau et le lieu.

#### Eclairage public

Lorsqu'un lampadaire ne fonctionne pas veuillez le signaler à la Mairie qui transmettra à la société chargée de l'entretien de l'éclairage public.

#### **Trésor Public**

Service de Gestion Comptable de Bellac 1 rue Thiers 87300 BELLAC © 05 55 60 93 20 Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h.

#### Gendarmerie Nationale Communauté de Brigades de Magnac-Laval

Accueil du Public : 8h00-12h00 et 14h00-18h00

Sauf dimanches et jours fériés 9h00-12h00 et 15h00-18h00

- A Magnac-Laval, tous les Jours
- A Chateauponsac, tous les mercredis
- A St Sulpice les Feuilles, tous les lundis

Appel d'urgence: 7 jours sur 7, 24h sur 24



#### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 DU JEUDI 18 JANVIER AU SAMEDI 17 FEVRIER 2024

Cette année, la commune de Saint Georges les Landes réalise le recensement de sa population. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 18 janvier 2024.

#### Comment ça se passe?

L'agent recenseur, Madame LOUIS Magalie, vous fournira une notice d'information dans votre boîte aux lettres ou en mains propres. Suivez les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis.

#### Pourquoi êtes-vous recensés?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- 1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin...
- 3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site <u>le-recensement-et-moi.fr.</u>





# Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Benaize

#### Une année 2023 marquée par un déficit de précipitations

De juillet à octobre 2023, le département de la Haute-Vienne a été placé en alerte sécheresse et a été soumis à différentes mesures de restrictions d'eau. Le SIAEP de la Benaize a pu approvisionner les abonnés à partir de ses propres ressources, sans achat d'eau à l'extérieur. Ceci a été rendu possible grâce aux efforts de chacun pour économiser l'eau, mais aussi grâce à un efficace système de détections des fuites basé sur une trentaine de compteurs de production et de sectorisation et grâce aux interventions rapides du prestataire de service, la Saur. Pour toute opération urgente sur le réseau, veuillez contacter le SIAEP de la Benaize, votre mairie et, en dehors des heures d'ouverture, le numéro d'astreinte : 05 87 23 10 01

#### La construction de l'unité de neutralisation

Les travaux de construction de l'unité de neutralisation à Plantedit sont terminés et nous sommes entrés dans la phase de mise en route et de validation en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé. Rappelons qu'il s'agit de supprimer le caractère acide de l'eau en la reminéralisant par la mise en contact avec un composé calcaire. Le procédé choisi consiste à injecter dans l'eau à traiter du gaz carbonique puis du lait de chaux micronisée. Après filtration, l'eau est désinfectée et refoulée dans le château d'eau de Plantedit pour distribution par gravité aux différents réservoirs du syndicat. La capacité de traitement est de 16 m3/ heure permettant de répondre aux pics de consommation.





#### Les changements à venir

La loi Notre prévoit la suppression des petits syndicats et le transfert de la compétence eau potable aux Communautés de Communes au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le SIAEP de la Benaize va donc disparaitre. Ses activités de production et de distribution seront assurées par un des syndicats voisins, Coulgarteau ou Sidepa. Cette politique de regroupements permettra d'envisager les grands travaux d'interconnexion entre territoires pour s'adapter au changement climatique et sécuriser l'alimentation en eau potable au niveau interdépartemental.

Jean-Charles DAUNY -7 janvier 2024



La lettre de vos conseillers départementaux 29 novembre 2023

#### Canton de Châteauponsac







Alain **Jouanny** 

En cette fin d'année 2023, nous tenions à vous adresser un rapide bilan des actions que nous avons menées.

Nous avons tenu 24 permanences dans les communes de notre canton et nous avons participé à de très nombreuses réunions et commissions en lien avec notre territoire.

Nous avons répondu présents aux manifestations organisées dans les différentes communes.

Notre collectivité a accompagné de nombreux projets et versé près d'1,5 million d'euros d'aides directement pour notre canton. Voici un aperçu ci contre du soutien financier apporté par le Département entre janvier et novembre 2023.

Nous en profitons pour remercier les communes et les élus pour leur accueil ainsi que les associations qui réalisent un travail essentiel pour dynamiser notre canton.

Nous souhaitons à toutes et à tous une belle année 2024 pleine de bonheur et d'ambition.

Bien à vous.

Amandine Sellès et Alain Jouanny

Associations, sport et culture (subventions aux associations, festivals et animations culturelles et diffusion culturelle): 41 640 €





Jeunesse (collèges, multi accueil/accueil de loisirs, sorties scolaires, aide aux séjours d'enfants à Meschers, permis de conduire...): 140 005 €

Agriculture (installation jeunes agriculteurs, CUMA, échanges amiables de parcelles...): 47 651 €





Logement (amélioration énergétique et adaptation du logement privé, maîtrise de l'énergie pour

bâtiments publics - chaufferie, réseau de chaleur): 35 224 €



Aides aux communes contractualisation avec les communes et les

intercommunalités (secteur voirie, logement, tourisme, équipements sportifs et environnement): 1 224 150 €

#### Nos permanences 2024

Date	8h30-10h	10h30-12h	13h30-15h	15h30-17h
25 janvier	Saint-Sornin-Leulac	Arnac-la-Poste	Mailhac-sur-Benaize	Les Grands-Chézeaux
21 mars	Balledent	Droux	La Croix-sur-Gartempe	Thiat
11 avril	Jouac	Azat-le-Ris	La Bazeuge	
16 mai	Saint-Georges-les-Landes	Saint-Léger-Magnazeix	Saint-Hilaire-la-Treille	Châteauponsac
30 mai	Saint-Barbant	Saint-Sornin-la-Marche	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Le Dorat
06 juin			Saint-Martin-le-Mault	Verneuil-Moustiers
27 juin	Dompierre-les-Eglises	Saint-Amand-Magnazeix	Saint-Sulpice-les-Feuilles	Cromac



**POUR NOUS CONTACTER** 

Par mail : amandine.selles@haute-vienne.fr / alain.jouanny@haute-vienne.fr Par téléphone : 05 44 00 10 27

## A. C. C. A.

L'ACCA de St Georges les Landes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

### <u>Dates à retenir pour 2024</u> Samedi 2 mars : Repas Chevreuil Samedi 10 août : Méchoui

Bilan de la saison de chasse 2023/2024 :

63 cartes délivrées,

6 lâchers de faisans, 1 lâcher de perdreaux

42 bracelets chevreuil dont 5 tirs d'été

8 sangliers de tués.

La chasse est un plaisir et non une compétition, respectons le monde agricole qui nous fournit le territoire de chasse.

Bonne chasse et Bonne Année à tous.

Le Président, Fernand VAUZELADE



## Le Comité des Fêtes

En 2023 a eu lieu notre course qui n'a pas beaucoup de spectateurs. Pour la suite les événements n'ont pas eu lieu pour des raisons personnelles.

En 2024 l'UFOLEP nous refuse notre circuit habituel et nous propose un circuit plus grand qui passe sur la Commune de Cromac, en accord avec Monsieur le Maire nous avons refusé et l'UFOLEP ne veut rien changer, donc pas de Course cycliste.

Pour la suite je donne ma démission pour des raisons personnelles, notamment mon âge.

J'invite les personnes qui veulent participer à cette association à se faire inscrire en Mairie avant le 16 mars 2024.

A la suite nous ferons une réunion pour former un nouveau groupe, merci.

J'adresse à tout le monde mes meilleurs vœux pour 2024

Le Président, Michel RIVAUD.



# Les Genêts d'Or

Les membres de l'Association « Les Genêts d'Or de Saint Georges les Landes » vous présentent leurs vœux les plus sincères pour l'année 2024 : bonheur et santé pour tous ainsi que ceux qui vous sont chers.

Ayons une pensée particulière pour ceux qui sont touchés par la maladie et pour nos chers disparus.

Nous avons organisé des après-midi jeux depuis le mois de septembre, nous continuerons en 2024 tous les deuxièmes mardis du mois de 14 heures à 17 heures.

La galette des rois sera le 20 janvier et le repas le 25 mai.

Nous espérons que vous serez nombreux à profiter de ces moments de convivialité et de partage.

Bonne et heureuse année.

Le Président, Gilbert SIMONNEAU.



#### FOOTBALL CLUB

En marge de cette nouvelle année, tous les membres actifs du Football Club de Saint Georges les Landes présentent ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'ensemble des habitants et à leur famille.

Pour revenir sur la saison dernière, après une descente en 4ème division l'an passé, nous avons le plaisir de remonter dans la foulée en 3ème division. Notre parcours fut cependant décevant en coupe.

Au final, c'est un bilan plutôt positif avec une bonne saison dans l'ensemble malgré un effectif limité à 14 joueurs accompagné d'arrêts en cours de saison de 3 joueurs.

S'agissant de la saison en cours, notre objectif est le maintien. Celle-ci débute assez bien puisque nous finissons la fin de l'année en étant 7ème du championnat. Cependant, notre effectif se réduit petit à petit en lien notamment à des blessures subies lors de matchs mais nous persévérons et ne nous avouons pas vaincu malgré tout!

Concernant nos manifestations pour l'année à venir, voici quelques dates à retenir pour l'année à venir :

- > Jeudi 9 mai : LOTO (Bantard) ;
- Samedi 1<sup>er</sup> juin: BANQUET (Bantard);
- > Samedi 15 juin : TOURNOI toute la journée, MECHOUI (Stade);
- > Samedi 06 juillet: SOIREE ENTRECOTES (Bantard);
- > Dimanche 07 juillet : PETANQUE (après-midi à Bantard).

Le club tient à remercier, par avance, tous les bénévoles présents lors de la préparation de chaque événement.

En attendant, nous vous souhaitons le meilleur. Prenez soin de vous, de vos proches et, nous l'espérons, au plaisir de se retrouver sur nos terrains de football ruraux pour encourager et supporter votre club...

Le président, Ludovic AUCHARLES



# Enfants recherchent assistant(e)s maternel(le)s!

Autrefois «gardienne d'enfant», souvent appelé nounou, tata, tatie... ils sont de véritables professionnels de la petite enfance : les assistant(e)s maternel(le)s.

Ce métier ne demande pas de diplôme particulier mais exige, surtout, certaines qualités comme l'écoute, la disponibilité, l'autonomie dans son travail... de l'investissement et de la réflexion pour accompagner les enfants du berceau jusqu'aux bancs de l'école : activités manuelles, motricité fine, lecture, acquisition du langage, de la marche, de la propreté...

Ce sont autant d'étapes du développement que les assistants maternels accompagnent au quotidien.

Les candidats à l'agrément d'assistant maternel doivent déposer un dossier de demande auprès du service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental, suite à une réunion d'information sur le métier.

Une puéricultrice de la PMI se rend au domicile des candidats pour évaluer ces compétences ainsi que les conditions de logement. L'agrément définit le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément (de 1 à 4). Lorsque l'agrément est accordé, le nouvel agréé est inscrit à une première partie de formation (80h), qui est entièrement gratuite et qui doit être obligatoirement validée avant tout accueil d'enfant. Il bénéficiera ensuite, tout en ayant débuté son activité, d'une 2nde partie de formation (40h).

De plus, <u>la Caf</u> peut accompagner financièrement les nouveaux professionnels grâce à des dispositifs comme la Prime d'Installation, l'Aide au démarrage des MAM (Maison d'Assistants maternels) ...

Mais ce n'est pas tout, le métier a aussi ses avantages : choisir ses employeurs, ses horaires, son lieu de travail (chez soi ou avec d'autres assistants maternels en MAM), liberté d'organisation de ses journées, avantages fiscaux...

Actuellement, sur tout le territoire de Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, 47 Assistantes maternelles exercent cette belle activité, ce qui représente une offre de 156 places. Moins de 10 places sont disponibles. De nombreux départs en retraite sont à venir alors que le nombre de naissance est en augmentation sur notre territoire.

Alors, si ce métier vous intéresse, n'hésitez pas et renseignez-vous auprès du Relais Petite Enfance au <u>07-87-84-79-43</u> ou par mail : <u>ram@cchlem.fr</u>



# UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ? Pensez à l'ADIL 87!



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

- <u>Relations propriétaires-locataires</u>: contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...
- Accession à la propriété: prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- <u>Copropriété</u>: assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- <u>Fiscalité immobilière</u>: investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- <u>Subventions à la rénovation énergétique et à l'adaptation du logement à la perte</u>
   <u>d'autonomie</u>: aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA,
   certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

# Informations neutres et gratuites : 05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires: du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

<u>DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS</u>: Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère en charge du logement



Toute notre énergie pour améliorer votre logement









Un projet de rénovation énergétique ? Une question sur les techniques d'isolation ? Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42 contact@novhabitat87.fr www.novhabitat87.fr Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.



Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous! >> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous accompagne gratuitement et de manière neutre pour définir votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers vous apportent des conseils techniques, vous informent sur les aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins. Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

#### action portée par :























### Attention aux arnaques à la rénovation !

Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-àporte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020.

Merci de remonter les cas constatés à

Nov habitat 87



#### Aide Collective pour le Maintien à Domicile

L'ACMD s'adresse aux personnes âgées et ou handicapées dans le but de les aider dans la vie quotidienne.

L'ACMD agit en qualité de mandataire, c'est à dire qu'elle peut sélectionner et proposer du personnel intervenant à votre domicile dont vous devenez l'employeur. Notre service, gère les formalités administratives liées à cet emploi.

Le personnel peut réaliser différentes tâches de la vie courante, par exemple :

- -Effectuer des courses
- -Préparer, réaliser et aider à prendre les repas
- -Entretenir le logement, le linge
- -Aider au lever, au coucher, à la toilette (non médicalisée), à l'habillement, aux déplacements
- -Effectuer des gardes jour et nuit sept jours sur sept.

Notre service mandataire d'aide au maintien à domicile s'engage à :

- -Proposer un personnel adapté à votre situation
- -Déterminer avec vous les missions et tâches de votre employé, afin de répondre à vos attentes et vos besoins
- -Organiser avec vous la mise en place et le suivi des interventions

En 2023, pour donner plus de visibilité à l'Association sur internet, l'ACMD s'est dotée d'un site internet : https://acmd87.fr/ et d'un logo. Nous avons fait appel à M. Quentin OLIVIER d'Arnac la Poste.

Pour tous les renseignements et la mise en place de ces services, vous pouvez prendre contact avec Laura BOUYAT CANOT du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à la Maison des Loisirs de St Sulpice Les Feuilles (accès au bureau par la gauche), Avenue de l'avenir. Tel: 05 55 76 79 49

Bonne année!

La Présidente : Brigitte POUJAUD

Renouvellement du Bureau en date du 15 Juin 2023 :

Président:

Mme POUJAUD Brigitte

Vice-Président:

Mr DRIEUX Jean-Pierre

Secrétaire:

Mme BONNET Madeleine

Secrétaire Adjoint :

Mme PINARDON Monique Mme MICHAUD Marie-Thérèse

Trésorière:

Trésorière Adjointe : Mme DESBOURDELLES Jacqueline

Membres:

Mme LAVERGNE Claudine, M. VITTU Yannick,

Mme GABILLET Valérie, M. SIMONNEAU Gilbert, M PETRUCHA Jean-Claude





La Mobilité Solidaire du Haut Limousin en Marche est un service qui permet de sortir de l'isolement et favorise la création de lien social. Nos bénévoles vous accompagnent dans vos besoins de déplacements de proximité en relation avec les communes et les organismes sociaux du territoire.

Vous habitez la commune de SAINT GEORGES LES LANDES et vous êtes :

- En situation d'isolement
- Sans moyen de locomotion personnel
- Dans l'impossibilité d'utiliser les moyens de transports existants
- En incapacité de vous déplacer de manière autonome

#### Ce service vous est destiné!

#### Vous souhaitez:

- Vous rendre à un rendez-vous médical (Pôle santé, CHU, Cliniques, etc...)
- Vous rendre à un rendez-vous administratif ou professionnel (entretien d'embauche, recherche d'emploi, ...)
- Faire vos courses avec la possibilité d'être accompagné
- Assister à un évènement
- Faire une visite amicale, familiale
- Vous rendre à la correspondance la plus proche avec un train, un car...

#### Appelez:

Tél. 06 33 65 17 47 du lundi au vendredi de 9h à 12h

Mail: mso.870@secours-catholique.org

Nous vous apportons une écoute et un accompagnement de qualité dans vos démarches de la vie quotidienne. Il est recommandé de nous appeler **minimum 48 H à l'avance** pour organiser votre transport.





Section FNATH de
LUSSAC LES ÉGLISES – ST SULPICE
LES FEUILLES
Chez Madame Yolande NIBAUDEAU
Présidente
La Vilatte

## La FNATH 87 une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour contacter les bénévoles de la section FNATH 87 à LUSSAC LES EGLISES – ST SULPICE LES FEUILLES :

- Yolande NIBAUDEAU, présidente de la section, au 05 55 68 22 84
- Martine FERRANT, trésorière de la section au 05 55 76 70 82

A noter que suite au Congrès Départemental du 24 juin 2023, la FNATH 87 a changé de Président. C'est désormais Monique BOURDIER, nouvelle Présidente Départementale qui succède à Christian BLANCHET (qui ne souhaitait pas de représenter). La passation de pouvoir s'est effectuée dans la bonne humeur.



FNATH 87 6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL 05 55 34 48 97 http://www.fnath87.org fnath.87@orange.fr





#### Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

mlrurale87@wanadoo.fr



https://www.facebook.com/mlrhv87/



https://www.missionlocaleruralehautevienne.c

4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de limoges) Une équipe de 28 professionnels et des services gratuits

# INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE pour les 16-25 ans

Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé Un conseiller référent pour toutes vos démarches

- ⇒ **EMPLOI**: Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...
- ⇒ ORIENTATION : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- ⇒ FORMATION: droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...
- ⇒ VIE QUOTIDIENNE : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ?
Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.

#### Permanence de La Mission Locale Rurale ... Proche de chez vous

Permanence à la Mairie de Saint Sulpice les Feuilles, Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi après-midi

Pour convenir d'un rendez-vous... N'hésitez pas à nous contacter au 2 05.55.68.87.54

Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement ! Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins

Un Relais Emploi et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.

2 conseillères dédiées à la relation entreprises.

Une référente Handicap et une référente Alternance / Apprentissage

1 conseillère dédiée à la Formation Professionnelle.

#### ⇒ Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures

Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

#### Du appui au recrutement

Identifier et analyser vos profils de postes.

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.

Informer sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.

Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

#### **MAXIMUM**

Les Masgrimauds 87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél.: 05 55 76 22 78 Fax: 05 55 76 42 92

Mail: maximum87@orange.fr

#### LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

#### **SONT EXCLUS DE LA COLLECTE:**

- ◊ Les déchets verts
- ♦ Les gravats
- ♦ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ♦ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ♦ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
  - ◊ Les huiles usagées
  - ♦ Les pneus
  - ♦ Les bâches agricoles
  - ♦ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
  - ♦ Les poêles et bidons non vidés.

#### LE JOUR DE LA COLLECTE:

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte. Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas d'oubli d'inscription, les encombrants ne seront pas collectés et la collecte sera reportée à la prochaine date.

<u>Attention</u>: les tas d'encombrants supérieurs à 3 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

#### LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.

#### L'AUBERGE DE NOS VINGT ANS

Ah! Ce que l'on aimait, en venant au village Entrer dans cette auberge au centre du hameau. Paisible restaurant entouré de feuillage Et qui semblait trôner au flanc d'un vert coteau.

La voisine aux aguets, derrière une fenêtre Ecartait les rideaux pour mieux nous observer. Elle aimerait savoir qui cela pouvait être Et donnerait beaucoup pour pouvoir écouter.



L'endroit, fort bien tenu, possédait quatre tables Et des bancs fabriqués d'un bois sans qualité. Deux buffets vermoulu – ô combien respectables-Captivaient les regards par leur rusticité.

La grande cheminée, où sautillaient des flammes Avait un air de fête avec ses deux landiers\*. Accrochés sur les murs, des portraits, des réclames Le sol était pavé de blocs de grès taillés.

Une femme ridée, ayant un franc sourire Prenait notre commande et servait de son mieux. Brave petite vieille, on pourrait fort bien dire Que se trouvait ici le plus charmant des lieux.

L'omelette au jambon embaumait sur la table A coté de la miche et du verre de vin. Puis la dame apportait un fromage « d'étable ». Pour nous, un tel repas valait mieux qu'un festin.

L'auberge est devenue un restaurant moderne. Maintenant le néon diffuse sa clarté. Jadis, il nous fallait user d'une lanterne Puisqu'on ignorait tout de l'électricité.

Henri « Julot » MONTJOVIS, Facteur-Poète Limousin 1923-1996

\*landiers : grands chenets qui supportaient les broches à rôtir dans les grandes cheminées de cuisine

Ce poème a obtenu la première mention au Concours International de 1990 des Arts et Lettres de France à Bordeaux.

# La vie de notre commune il y a 50 ans : 1974

Le Conseil Municipal est formé de 11 membres élus le 14 mars 1971 : MM. GORGEON Marcel (Maire), PATURAUD Marcel (1er adjoint), POUGET Jean-Claude, FADERNE Maurice, PITHON Didier, RIVAUD Robert, HERAULT Jean, PATURAUD Roger, BERNARD Marcel, BERNARD Jean et MONJOVIS Henri.

#### SEANCE DU 6 JANVIER A 10 HEURES

Absents: FADERNE Maurice, PITHON Didier, RIVAUD Robert PATURAUD Roger.

Secrétaire : POUGET Jean-Claude.

Installation du téléphone au domicile du Maire: Par suite du développement considérable des relations administratives, il devient indispensable de pouvoir joindre le Maire à toute heure du jour, le seul moyen d'atteindre ce résultat est qu'un poste téléphonique soit installé à son domicile, cette installation répond à un besoin communal. Le Conseil Municipal décide de demander à l'administration des PTT d'installer un poste téléphonique au domicile du Maire à Plantedit, les frais de cette installation seront réglés par mandat communal.

Vente d'un terrain communal: Monsieur ROBINET Robert a demandé à acquérir une parcelle de terrain communal, jouxtant le bâtiment ayant abrité la recette de distribution, afin d'y construire une maison d'habitation. Considérant qu'il est souhaitable de conserver Monsieur ROBINET comme habitant, le Conseil Municipal décide de lui vendre le terrain demandé au prix 2 500 F, la recette de cette vente sera affectée à des dépenses d'investissement. Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Création d'une régie de recettes : Pour le recouvrement des frais de transport scolaire. Le Maire est chargé de désigner le régisseur.

#### SEANCE DU 24 FEVRIER A 10 HEURES

Absents: FADERNE Maurice, RIVAUD Robert et BERNARD Jean.

Secrétaire : PITHON Didier.

Adduction en eau potable: Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat auprès de la Caisse d'Epargne de Limoges pour la réalisation d'un emprunt de 175 000 F destiné à financer les travaux d'alimentation en eau potable, le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1975.

Chemin rural de la Croix du Dognon: La construction du chemin de « La Croix du Dognon » est demandée avec insistance par les riverains. Ce chemin prolonge celui « du cimetière » et dessert une partie de St Sulpice les Feuilles et des Grands Chézeaux (Les conseils municipaux intéressés acceptent de participer à sa réalisation pour la partie qui les concerne). D'autre part la construction du chemin des Tribardières s'avère tellement urgente que le Conseil Municipal a décidé de le financer avec les fonds propres de la Commune. Le Conseil Municipal décide de demander aux Services du Génie Rural l'étude de la construction du chemin rural de La Croix du Dognon en lieu et place de celui des Tribardières.

Chemin rural des Tribardières: La réalisation de ce chemin devient urgente, un devis d'un montant de 25 000 F a été établi par l'Ingénieur des TPE. Le Conseil Municipal approuve les travaux proposés et décide de demander un prêt de 10 000 F auprès de la Caisse Départementale de prêts aux communes.

Assurance du véhicule de ramassage scolaire: Pour l'assurance du véhicule de ramassage scolaire le Maire a reçu une proposition de la compagnie Assurances Générales de France. Proposition acceptée par le Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer la police s'y rapportant avec point de départ au 20 septembre 1973.

Création d'une Association d'Arrondissement en faveur du 3<sup>ème</sup> âge : Le Conseil Municipal confirme son adhésion à cette association et désigne Monsieur le Maire pour être délégué titulaire et Monsieur MONJOVIS comme suppléant.

#### SEANCE DU 23 JUIN A 10 HEURES

Absents: FADERNE Maurice, PITHON Didier et BERNARD Jean. Secrétaire POUGET Jean-Claude.

Location de l'ancien bâtiment des PTT: L'actuel locataire du bâtiment, Monsieur BUJAUD Léon, a fait connaître son intention de quitter les lieux. Une demande de location a été formulée par Monsieur MARGUINAUD Bernard; Madame MARGUINAUD serait désireuse d'assurer la gérance de la cabine téléphonique. Le Conseil Municipal décide de louer le bâtiment à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Monsieur MARGUINAUD, pour un loyer mensuel de 120 F. Madame MARGUINAUD assurera la gérance de la cabine et recevra un salaire annuel de 400 F.

Emprunt de 10 000 F auprès du Département: Dans sa séance du 18 avril dernier la Commission Départementale a décidé d'accorder un prêt de 10 000 F à notre commune pour assurer une partie du financement des travaux de construction du chemin rural des Tribardières. Le Conseil Municipal accepte les conditions de réalisation de cet emprunt au taux de 3% sur 10 ans et demande le versement des fonds.

Etablissement de soins à la Souterraine : La clinique de La Souterraine a fonctionné pendant plus de 35 ans à la satisfaction générale, l'arrêt de l'activité le 20 mai dernier a suscité dans toute la région une profonde émotion et une légitime inquiétude. Le Conseil Municipal estime qu'un établissement de soins à compétence chirurgicale doit subsister à La Souterraine et demande un réexamen rapide de la carte hospitalière.

#### SEANCE DU 1ER SEPTEMBRE A 10 HEURES

Absents: FADERNE Maurice, PITHON Didier et BERNARD Jean.

Secrétaire : POUGET Jean-Claude.

Foires aux Hérolles: Le Conseil Municipal se déclare très favorable à la création de deux foires supplémentaires aux « Hérolles » les 12 août et 12 septembre de chaque année, dont la réalisation ne peut être que bénéfique pour le commerce de la région.

Chemin rural des Tribardières: Le Conseil Municipal confie l'étude, la direction et le règlement des travaux au Service des Ponts et chaussées.

Biens des sections: Des particuliers souhaitent acquérir des terrains appartenant aux sections suivantes: [Chantouant]; [Chantouant-La Palisse commune de Cromac-La Rivaille commune de Cromac-Le Gât]; [Chantouant-Le Gât]; [Le Puy de Mont]. Le Conseil Municipal est favorable aux aliénations demandées, les décisions définitives seront prises par les Commissions syndicales élues. Monsieur le Sous-Préfet de Bellac est sollicité pour fixer les élections au dimanche 20 octobre 1974 de 10h à 12h pour ces quatre Commissions.

#### SEANCE DU 31 DECEMBRE A 10 HEURES

Absents: FADERNE Maurice, PITHON Didier, PATURAUD Roger, BERNARD Marcel et MONJOVIS Henri.

Secrétaire : POUGET Jean-Claude.

Chemin rural de la Croix du Dognon: Le devis établi par la direction du service du Génie Rural s'élève à 60 000 F. La Commune dispose actuellement des ressources suivantes: subvention de l'Etat 18 000 F et subvention du Département 18 000 F. L'équilibre financier du projet sera réalisé si la commune obtient le prêt de 24 000 F auprès de la CNCA. Le Conseil Municipal décide de solliciter ce prêt de 24 000 F dont le remboursement s'effectuera en 20 ans à partir de 1976 et donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

Personne n'a Jamais osé imiter une fleur, et puis un jour, un mime osa.

Dans la famille des soucis, je demande le cadet.

- C'est quoi le boulot de tes rêves ?
- Dans mes rêves, je ne bosse pas !

Des fois, je me dis que le signe le plus évident d'une intelligence extraterrestre dans l'univers est qu'ils n'ont pas essayé de nous contacter.

Parfois, quand on ne sait pas quoi dire, se taire est un excellent moyen de faire la conversation.... Je tenais à m'excuser si mes sont parfois déplacés.

propos

La langue française est vraiment bien faite : la preuve ? Dans le mot sécheresse, par exemple, il n'y a pas d' O!

Je trouve certaines personnes vraiment consternantes. Quoique le 'sternantes' me paraît de trop.

Quand J'ÉTAIS JEUNE, J'ÉTAIS PAUVRE. MAIS APRÈS DES ANNÉES DE TRAVAIL ACHARNÉ, HONNÊTE ET MINUTIEUX, JE NE SUIS PLUS JEUNE.

JE ME SUIS ARRÊTÉ
DEVANT UN PARC POUR
ENFANTS. JE SAIS
MAINTENANT D'OÙ VIENT
L'EXPRESSION
"UN BRUIT QUI COURT".

Certains prennent de vos nouvelles, d'autres des renseignements.

Apprenez à faire la différence.

les, (

- Quelle couleur je mets pour paraître mince ?

. - Gris, tu mets gris... CET ÉTÉ, J'ÉTAIS SUR LA PLAGE. JE ME SUIS MIS DU SABLE DANS L'OEIL ET J'AI PLEURÉ.

C'ÉTAIT SÛREMENT DU SABLE ÉMOUVANT.

Il y a des gens qui arrivent à joindre l'inutile au désagréable

"CE QUE ME DIT PIERRE SUR PAUL, M'EN DIT PLUS SUR PIERRE QUE SUR PAUL" je me m'entinure que de personnes solaires: j'aime bronzer du colur

# A vos agendas 2024



Du jeudi 18 janvier au samedi 17 février	Recensement de la population
Jeudi 22 février	<ul> <li>Collecte des encombrants</li> <li>Inscription à la Mairie jusqu'au 21 février à 12h</li> </ul>
Samedi 2 mars	<ul> <li>Repas de chasse organisée par l'ACCA</li> <li>Salle de Bantard</li> </ul>
Entre le 2 et le 14 avril	<ul> <li>Spectacle La Culture au Grand Jour (date non définie)</li> <li>Salle de Bantard</li> </ul>
Mercredi 8 mai	<ul> <li>Commémoration de l'armistice de 1945</li> <li>Mairie 11h30</li> </ul>
Jeudi 9 mai	<ul> <li>Loto organisé par le Football Club</li> <li>Salle de Bantard</li> </ul>
Jeudi 16 mai	<ul> <li>Permanence des Conseillers Départementaux</li> <li>Mairie de 8h30 à 10h00</li> </ul>
Mercredi 29 mai	<ul> <li>Collecte des encombrants</li> <li>Inscription à la Mairie jusqu'au 28 mai à 12 h</li> </ul>
Samedi 1er juin	<ul> <li>Banquet organisé par le Football Club</li> <li>Salle de Bantard</li> </ul>
Dimanche 9 juin	<ul> <li>Elections au Parlement Européen (Tour unique)</li> <li>Mairie</li> </ul>
Samedi 15 juin	<ul> <li>Tournoi et Méchoui organisés par le Football Club</li> <li>Stade Claude Louis</li> </ul>
Samedi 6 juillet	<ul> <li>Soirée entrecôtes organisée par le Football Club</li> <li>Salle de Bantard</li> </ul>
Dimanche 7 juillet	<ul> <li>Pétanque organisée par le Football Club</li> <li>Bantard</li> </ul>
Samedi 10 août	<ul><li>Méchoui organisé par l'ACCA</li><li>Salle de Bantard</li></ul>
Mardi 8 octobre	<ul> <li>Collecte des encombrants</li> <li>Inscription à la Mairie jusqu'au 7 octobre à 12 h</li> </ul>
Lundi 11 novembre	<ul> <li>Commémoration de l'armistice de 1918</li> <li>Mairie 11h30</li> </ul>
Jeudi 19 décembre	<ul> <li>Collecte des encombrants</li> <li>Inscription à la Mairie jusqu'au 18 décembre à 12 h</li> </ul>